



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 12 Décembre 2022

- Nombre de Conseillers en exercice : 39
- Présents à la séance : 26
- Convocation du : 6 décembre 2022
- Affichage de la convocation : 6 décembre 2022

► DÉLIBÉRATION N° DEL_156_2022

► OBJET : Point n° 42 - EMPLOIS SAISONNIERS ET OCCASIONNELS 2023

► PRÉSENTS :

Monsieur Jean-Patrick COURTOIS, Madame Catherine CARLE VIGUIER, Monsieur Hervé REYNAUD, Madame Caroline THÉVENIAUD, Monsieur Maxim PLAT, Madame Véronique LEFEUVE, Monsieur Éric MARÉCHAL, Madame Sandra ROBIN, Monsieur Jean PAYEBIEN, Monsieur Yves DUPUIS, Madame Émilie CLERC, Monsieur Jacques TOURNY, Monsieur Gérard COLON, Madame Annick BLANCHARD, Monsieur Charles REBISCHUNG-MARC, Madame Marie-Claude CHEZEAU, Madame Denise NOTON, Madame Véronique-Laure VERRAEST, Monsieur Philippe SCHNEBERGER, Madame Patricia RAVINET, Madame Claude CANNET, Monsieur Laurent MAZOYER, Monsieur Jérôme CHEVALIER, Madame Marylin PETERLIN-MALHERBE, Madame Valentine RIGAUD, Monsieur Alexandre VUILLOT

► EXCUSÉS :

Madame Nathalie GONCALVES donne pouvoir à Madame Caroline THÉVENIAUD.
Madame Marie-Claude MISERY donne pouvoir à Madame Émilie CLERC.
Madame Florence BATTARD donne pouvoir à Monsieur Alexandre VUILLOT.
Monsieur Jean-Pierre MATHIEU donne pouvoir à Madame Annick BLANCHARD.
Monsieur Benjamin DIRX donne pouvoir à Monsieur Jean-Patrick COURTOIS.
Monsieur Éric PONCHAUX.
Monsieur Emmanuel JALLAGEAS.
Madame Ève COMTET SORABELLA.
Madame Catherine AMARO.
Madame Delphine MERMET.
Monsieur Gabriel SIMÉON.
Monsieur Jean-Philippe BELVILLE.
Monsieur Aurélien DUTREMBLE.

RAPPORTEUR : Catherine CARLE VIGUIER

La Ville procède chaque année au recrutement d'agents contractuels, saisonniers et occasionnels.

Ces recrutements correspondent, d'une part, aux besoins saisonniers et occasionnels des différents services municipaux, et, d'autre part, aux remplacements d'agents titulaires pendant les congés pour assurer la continuité du service public.

Les rémunérations sont fixées par référence aux traitements des fonctionnaires territoriaux.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique,

Vu les inscriptions budgétaires réparties sur les différents services,
Vu l'avis du Comité Technique en date du 07/12/2022,
Vu l'avis de la Commission N°6 : Finances, Administration Générale et Intercommunalité du 05/12/2022,
Vu l'avis du Bureau Municipal du 28/11/2022,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de créer, pour l'année 2023, des emplois d'agents contractuels, à temps complet ou non complet, correspondant à un besoin saisonnier ou occasionnel, et répartis comme suit :
 - 72 emplois d'adjoints techniques,
 - 15 emplois d'adjoints administratifs,
 - 10 emplois d'adjoints du patrimoine,
 - les emplois d'adjoints d'animation et d'animateurs seront au nombre nécessaire déterminé, d'une part, par la capacité d'accueil des locaux d'accueil permanents et temporaires, ainsi que par la réglementation régissant l'encadrement des mineurs, et d'autre part, en fonction du nombre enregistré d'inscriptions de mineurs,
 - les emplois d'agents de maîtrise pourront être créés pour encadrer les équipes en fonction des chantiers en cours et dans la limite annuelle de 5 sur l'ensemble des services,
- d'autoriser M. le Maire à recruter des agents contractuels de droit public pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles.

Le Secrétaire de séance,

Alexandre VUILLOT



Pour extrait Certifié Conforme,

Le Maire,

Jean-Patrick COURTOIS



Certifié avoir été reçu, le

30 DEC. 2022

A la Préfecture de Saône-et-Loire